2025>2029

ESPACES NATURELS SENSIBLES

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

SAVOIE.FR

Edito

Hervé GAYMARD, Président du Département de la Savoie

La Savoie, c'est avant tout un imaginaire de paysages de montagnes, d'alpages, de lacs, de torrents ou de forêts qui forgent une partie de notre identité collective. Ces milieux naturels et la diversité d'espèces qu'ils abritent sont inestimables, car ils sont rares, parfois uniques au monde, et qu'ils nous rendent gratuitement des services sans lesquels l'humanité ne pourrait survivre : épuration de l'eau, expansion des crues, pollinisation, captage du carbone...

Ils sont aussi une partie intégrante du succès économique de notre territoire, au fondement de notre économie touristique et de la qualité de nos produits du terroir.

Nous les pensons immuables et pourtant, ils sont fragiles et subissent de plein fouet l'impact de nos activités humaines.

Dans un contexte où les Alpes se réchauffent 2 fois plus vite que le reste du monde, nous avons une responsabilité collective de conservation de ce patrimoine pour que vivent les générations futures.

Depuis près de 40 ans, le Département de la Savoie œuvre en ce sens et a déployé de nombreuses actions concrètes pour préserver et valoriser la biodiversité locale. Face à l'urgence, les élus départementaux ont souhaité aller plus loin et renforcer significativement cette politique publique. C'est le sens de ce 1er Schéma départemental des Espaces naturels sensibles, qui constitue une feuille de route ambitieuse et fédératrice pour les 5 prochaines années.

Marie-Claire BARBIER, Vice-présidente déléguée au Développement durable, à l'Enseignement supérieur à la Recherche, à l'Energie et au Climat

Faire découvrir sans ennuyer, préserver sans sanctuariser, telle est la ligne de crête et l'ADN des politiques Espaces naturels sensibles que portent les Départements.

Face à un tel défi, le Département de la Savoie a souhaité construire un Schéma des ENS nourri de l'intelligence collective et des compétences multiples de nos partenaires. Collectivités, associations de protection de l'environnement, représentants du monde agricole forestier ou touristique, gestionnaires de milieux, acteurs du foncier, services de l'Etat…ce sont ces forces vives qui se sont engagées dans près de deux ans de concertation à nos côtés.

Structuré autour d'un plan d'action en 5 axes et d'un réseau d'une vingtaine de sites ENS, le Schéma nous permettra de répondre de façon concrète aux enjeux de préservation, de restauration des milieux et de conciliation des usages ou d'éducation à l'environnement, tout en traçant des perspectives pour développer des solutions fondées sur la nature.

Bâti sur le partenariat étroit avec les collectivités pour s'ancrer durablement au niveau local, cette nouvelle politique se veut efficace, pragmatique et inventive.

C'est ainsi que nous pourrons agir pour que les savoyards et les savoyardes de tous âges puissent encore et toujours s'émerveiller et préserver leurs lieux de vie.

Sommaire

1. PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET ACCUEILLIR LE PUBLIC, UNE COMPETENCE DES DEPARTEMENTS 5

ESPACES NATURELS SENSIBLES, DE QUOI S'AGIT-IL ? 6

LE DÉPARTEMENT, ENGAGÉ AU SERVICE DES MILIEUX NATURELS 7

POURQUOI UN SCHEMA DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ? 8

2. LE PATRIMOINE NATUREL DE LA SAVOIE 9

UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERSIFIÉ 10

LES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS REMARQUABLES 12

UNE GRANDE DIVERSITE D'ESPECES 14

DES MILIEUX SOUMIS AUX PRESSIONS HUMAINES 15

3. L' ELABORATION DU SCHEMA, UNE DEMARCHE COCONSTRUITE 16

IDENTIFIER LES SITES D'INTÉRET ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE 17

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION 19

UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE 21

CHOISIR LES SITES À INSCRIRE AU RÉSEAU DES ENS 22

4. LES SITES NATURELS 23

LES SITES EN EMERGENCE ET LES SITES POTENTIELS 24

LES SITES EN ÉMERGENCE 25

LES SITES POTENTIELS 26

5. CADRE DE DECLINAISON DU SCHEMA 27

GOUVERNANCE GÉNÉRALE ET PILOTAGE DU SCHÉMA 28

MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE SUR CHAQUE SITE ENS 28

PROCÉDURE DE LABELLISATION DES SITES 30

GESTION DES SITES 32

BUDGET ET RÉGLEMENT FINANCIER 32

6. AXES STRATEGIQUES DU SCHEMA 33

1. PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET ACCUEILLIR LE PUBLIC, UNE COMPETENCE DES DEPARTEMENTS

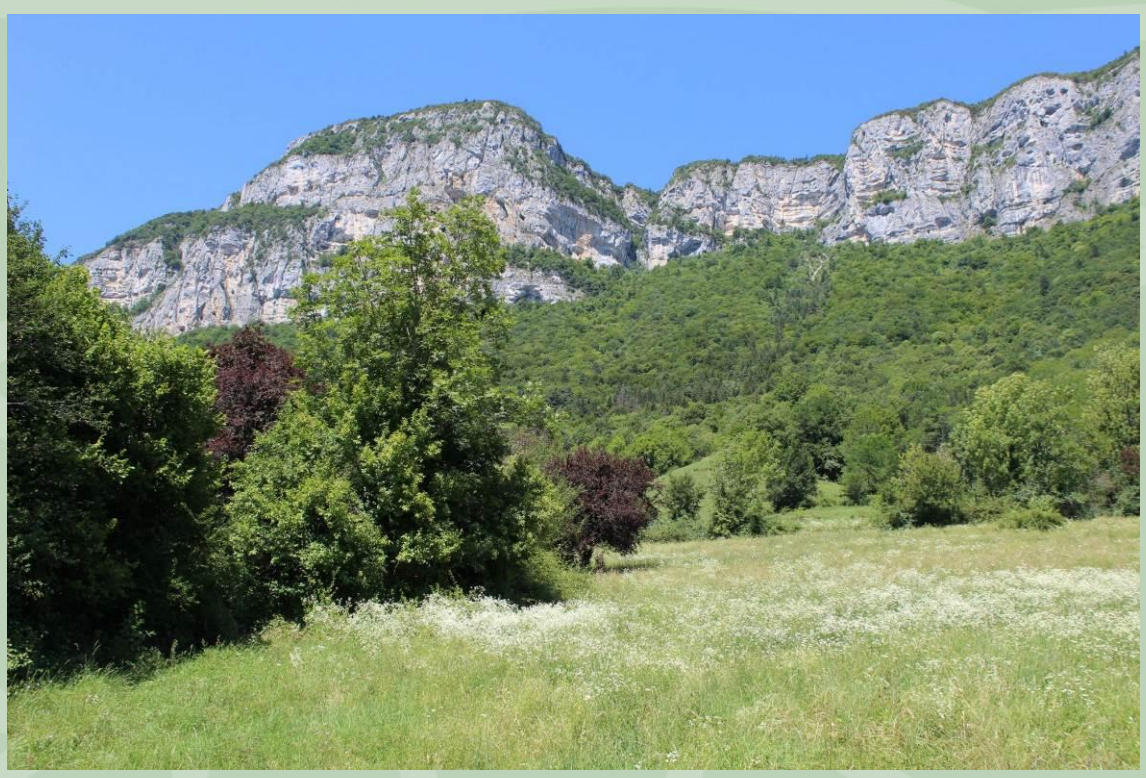

Pelouses sèches de Saint Jean d'Arvey ©CD73

ESPACES NATURELS SENSIBLES, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les ENS, une compétence départementale

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). Cette compétence trouve sa traduction réglementaire dans l'article L.113-8 du Code de l'urbanisme depuis 2003 :

« Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.101-2 ».

Sur cette base législative, l'Assemblée des Départements de France (ADF) a précisée dans la Charte des espaces naturels sensibles en 2006, les principales caractéristiques de ces sites naturels.

Les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant, de ce fait, être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

La politique ENS repose ainsi sur deux piliers : la préservation des milieux et de la biodiversité d'une part et l'ouverture au public, à des fins de sensibilisation, d'autre part. Chaque Département déploie cette politique selon des modalités qui lui sont propres et identifie les ENS de son territoire en fonction des enjeux locaux, des caractéristiques écologiques et des critères spécifiques qu'il se fixe.

Les ENS en Savoie, une définition collective

Le Département de la Savoie et ses partenaires ont souhaité préciser cette notion pour forger une définition partagée des ENS, éclairant l'analyse et l'action collective.

UN ESPACE NATUREL SENSIBLE EN SAVOIE

Un ENS savoyard est un site à forte naturalité (situé en zones naturelles ou périurbaines) représentatif de la diversité écologique et paysagère du territoire, sur lequel le département a une responsabilité forte de conservation, présentant un besoin de gestion et de préservation lié à des menaces et venant en complémentarité avec les outils de protection existants.

Il a vocation à :

- Permettre une ouverture au public raisonnée dans un objectif de sensibilisation ;
- Être un site pilote pour les actions de gestion et d'adaptation au changement climatique ;
- Prendre en compte les usages existants ;
- Être doté d'un document de gestion.

L'ouverture au public et la communication afférentes sont conçues en questionnant, site par site, les aménagements ou équipements adéquats en fonction de la sensibilité, de la naturalité et de « l'esprit des lieux » de ces espaces, ainsi que leur capacité d'accueil.

LE DÉPARTEMENT, ENGAGÉ AU SERVICE DES MILIEUX NATURELS

Un Département mobilisé de longue date

Le Département de la Savoie se mobilise depuis le début des années 1990 pour la préservation et la valorisation des milieux naturels remarquables de son territoire. Cet engagement s'est étoffé et s'est adapté au fil du temps afin de prendre en compte les enjeux émergents du territoire et les besoins des acteurs locaux.

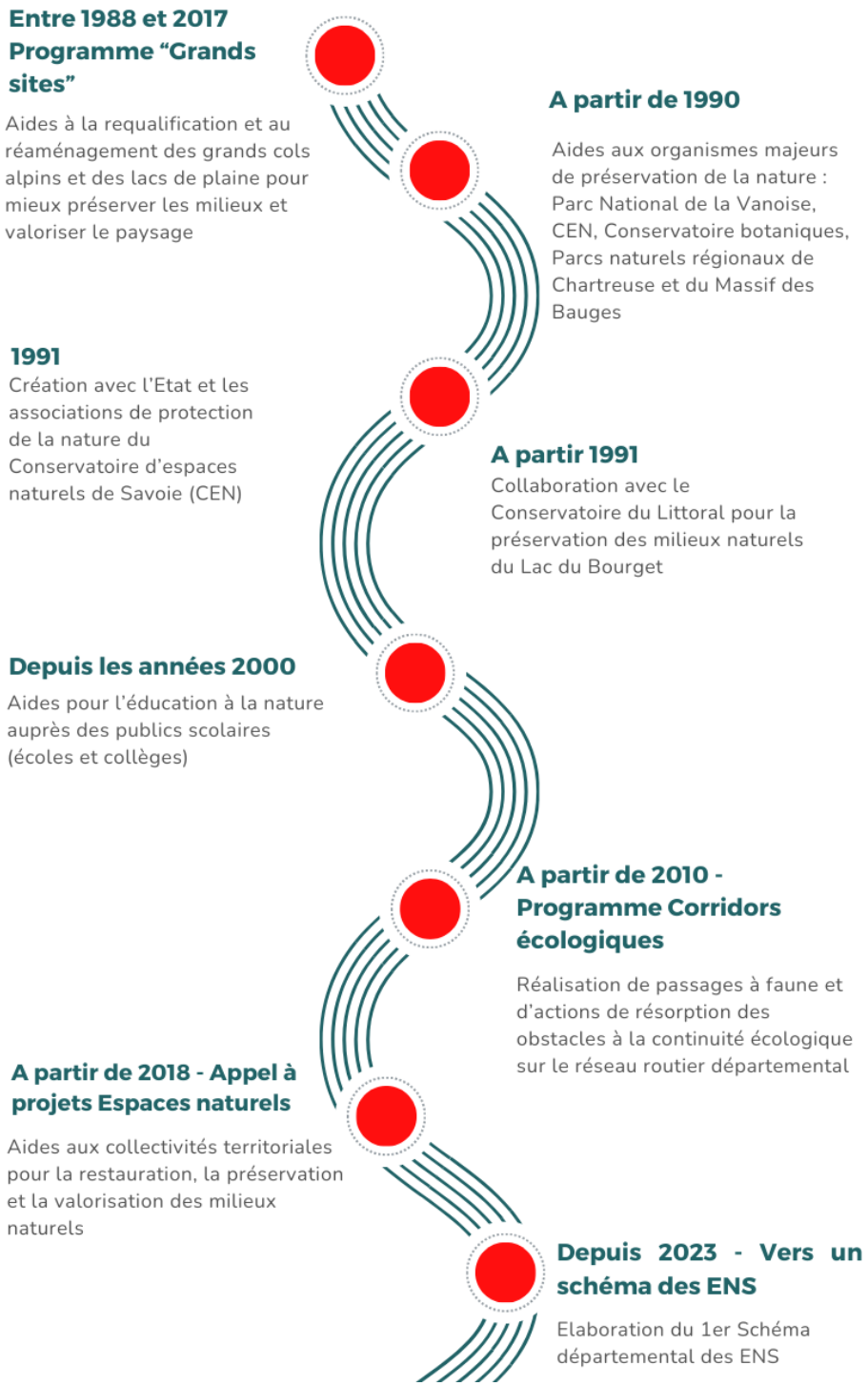

POURQUOI UN SCHEMA DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ?

L'engagement du Département de la Savoie depuis près de 40 ans, en faveur de la préservation et de la valorisation des milieux naturels a significativement contribué à maintenir sur le territoire une diversité d'habitats naturels et d'espèces remarquables. Il a également favorisé la structuration des compétences au niveau territorial et l'affermissement d'un réseau d'acteurs spécialisés dans la connaissance et la gestion.

Néanmoins, face à l'ampleur des enjeux liés aux impacts du changement climatique, des activités humaines et de l'érosion de la biodiversité, et considérant la responsabilité forte du territoire en matière de conservation de certaines espèces, le Département a souhaité renforcer significativement les actions qu'il conduit.

Afin de définir de nouveaux axes d'intervention, le Département a réalisé, d'une part, un bilan des actions menées depuis près de 30 ans, et d'autre part une analyse critique du contexte territorial actuel de la Savoie (dispositifs existants, organisation des acteurs, besoins aujourd'hui non couverts…).

Les conclusions de cet exercice ont été examinés au prisme des critères fondamentaux qui guident l'action du Département en matière de dynamiques durables :

- La légitimité à agir en termes de compétences et d'expertise ;
- La lisibilité de l'action du Département ;
- L'exemplarité, notamment sur le patrimoine départemental.

Sur ces fondements, la réalisation d'un Schéma départemental des Espaces naturels sensibles, adossé à un réseau de sites naturels labellisés s'est imposé comme la démarche la plus pertinente pour enrichir et redéployer les politiques départementales de préservation de la biodiversité et d'accueil du public.

Le Schéma a pour vocation de définir le cadre d'intervention du Département pour les ENS, en matière d'actions foncière, de connaissance, de gestion, de valorisation et d'ouverture au public et de gouvernance.

Lac Saint Hélène © CD73

2. LE PATRIMOINE NATUREL DE LA SAVOIE

Chardons bleus © J. Bouchard – Parc national de la Vanoise

UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERSIFIÉ

Le territoire de la Savoie se caractérise par une grande diversité de milieux naturels, en lien notamment avec sa variation altitudinale. D'ouest en est, l'altitude connaît en effet une forte amplitude, de 210 m à la confluence du Guiers et du Rhône, à 3 855 m au sommet de la Grande Casse. La Savoie est majoritairement un territoire de montagnes (90 %), avec des vallées et des combes particulièrement structurantes, qui innervent et isolent les massifs montagneux. Une progression s'établit d'ouest en est, des chaînons calcaires aux pics des Alpes internes.

Le département abrite ainsi une grande diversité d'habitats naturels, des marais aux glaciers en passant par les prairies, les pelouses sèches, les forêts de feuillus et de conifères.

L'occupation du sol de la Savoie est majoritairement constituée de milieux naturels (77%). Les territoires artificialisés n'occupent que 5,2 % du territoire et les zones agricoles 10,5 % (dont 2,5 % de cultures et 8 % de prairies). Toutefois, cette artificialisation n'est pas homogène, compte-tenu du contexte géographique, et se concentre dans les vallées et dans l'ouest du département.

35 % de forêts

21% de pelouses

21% de roches nues

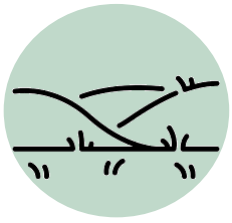

8 % de prairies

4 % de landes

La Fracette ©CD73

Pelouses sèches de St-Jean d'Arvey ©CD73

Forêt de Tournon ©CD73

Mont Cenis et Vallon de Savine ©CD73

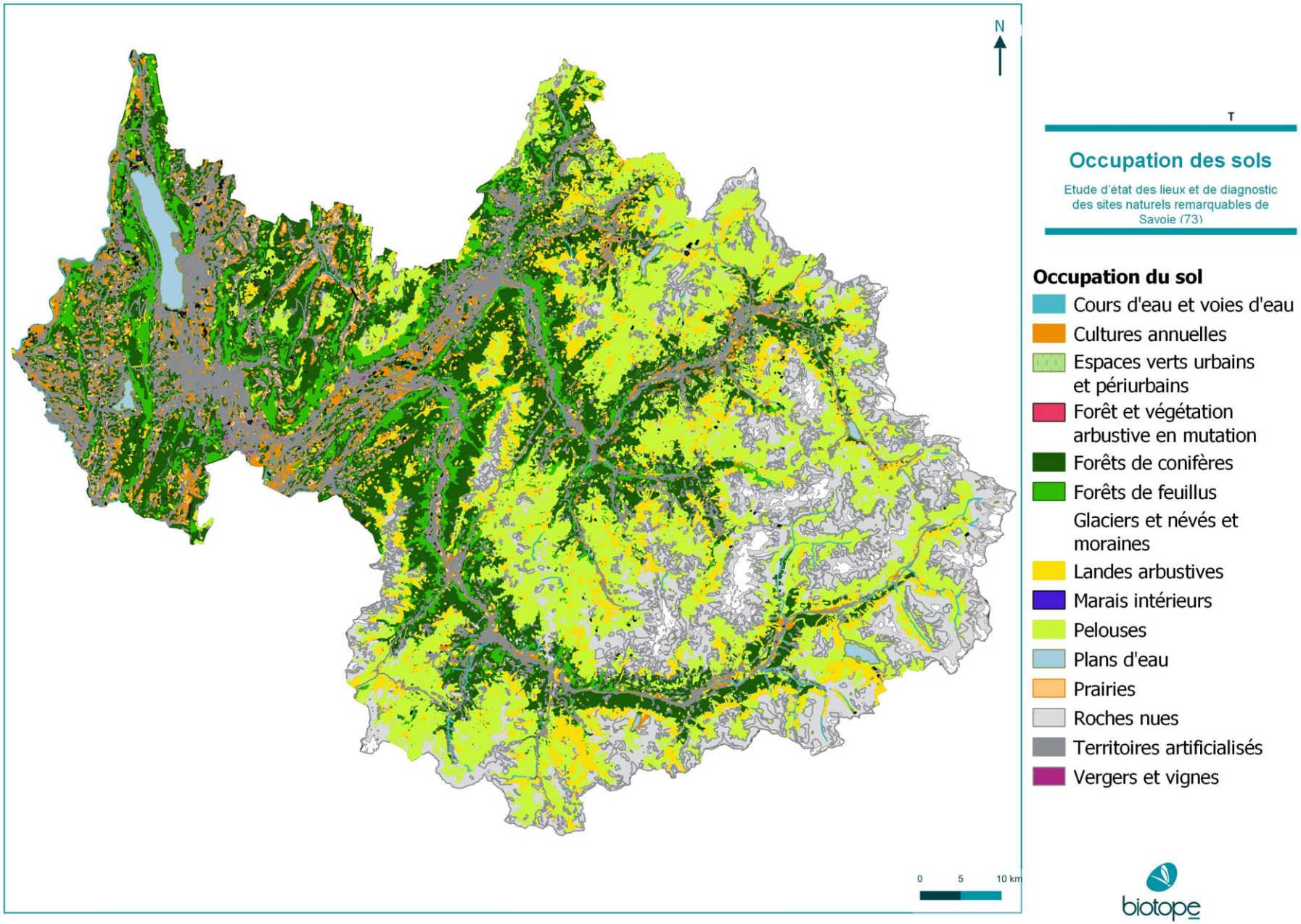

© Conseil Départemental de la Savoie - Tous droits réservés - Sources : Occupation du sol OCS de la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc de 2019 - Cartographie : Biotope, 2022-09-01T10:36:40.257

LES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Les pelouses sèches : situées au bas des versants sud (adret) des vallées, à 1300m maximum, on les retrouve principalement en Haute-Maurienne, mais également au cœur du massif des Bauges ou sur les coteaux de la Combe de Savoie. Ces pelouses présentent une végétation peu élevée et clairsemée, adaptée aux sols pauvres en nutriments et arides. Elles abritent des cortèges d'espèces végétales et animales spécifiques, souvent d'affinité méridionale (Ophrys abeille, Aster amelle, Azuré du serpolet, Couleuvre d'esculape…).

Pelouses sèches de Monterminod ©CD73

Les zones humides : remplissant de nombreuses fonctions hydrauliques, écologiques, sociales ou économiques, les zones humides accueillent, en outre, de nombreuses espèces rares ou menacées (amphibiens, odonates, avifaune, flore). Le département abrite une diversité de zones humides (marais de plaine, tourbières, milieux alluviaux, étangs et bords de lacs, lacs d'altitude…), dont les plus grandes et les plus connues sont le marais de Chautagne, la tourbière des Saisies et les roselières du Lac du Bourget.

Zones humides du Petit St Bernard ©CD73

Tourbière de Hautecour ©CD73

Les ripisylves et les forêts alluviales de plaine : ce sont les forêts naturelles inondables présentes sur les rives d'un cours d'eau. Elles s'étalent plus ou moins largement de part et d'autre de ce cours d'eau et jouent un rôle primordial de refuge de biodiversité, lutte contre l'érosion, régulation des crues, protection des eaux, puits de carbone, car elles se trouvent à l'interface entre les milieux aquatiques et terrestres.

Forêt alluviale de Tourbon ©CD73

Les falaises et éboulis rocheux : les falaises accueillent des chiroptères et des oiseaux rupestres parmi les plus menacés en Europe et tout particulièrement des rapaces qui, pour certaines espèces, comptent seulement quelques dizaines de couples nicheurs. Les éboulis calcaires ou siliceux constituent des milieux instables, souvent colonisés par des lichens, des bryophytes et quelques plantes capables de résister dans des conditions microclimatiques particulières.

Les forêts matures : les peuplements matures, riches en vieux arbres et en bois mort, constituent des niches écologiques indispensables à de nombreuses espèces forestières et contribuent à la fonctionnalité de l'ensemble des forêts. Les enjeux sont localisés principalement le long du continuum formé par le massif des Hurtières, le massif du Grand Arc et le massif du Beaufortain, ainsi qu'au niveau du massif des Bauges et des contreforts du massif de la Vanoise, côté vallée de l'Isère.

Forêt mature © ONF

Les milieux glaciaires et post-glaciaires : en raison de la fonte des glaciers, de nouveaux milieux naturels émergent au niveau des marges proglaciaires qui constituent les zones situées directement à l'aval du front du glacier. Ces marges proglaciaires sont rapidement colonisées par une végétation pionnière spécifique. Ces écosystèmes, encore très peu anthropisés se distinguent par leur fragilité et par leur grand intérêt scientifique, dans un contexte de changement climatique.

Marge proglaciaire © CBNA

UNE GRANDE DIVERSITE D'ESPECES

Le département abrite **plus de 15 000 espèces** (*source : Observatoire de la biodiversité de Savoie*) et parmi elles, un nombre important **d'espèces patrimoniales** pour lesquelles le territoire a une responsabilité de conservation.

Les espèces patrimoniales sont l'ensemble des espèces protégées, menacées, rares ainsi que les espèces ayant un intérêt scientifique ou culturel. Ainsi la valeur patrimoniale est relative au territoire considéré.

Le graphique suivant met en évidence les ordres de grandeur en termes de diversité spécifique pour les principaux groupes d'espèces présents sur le territoire départemental.

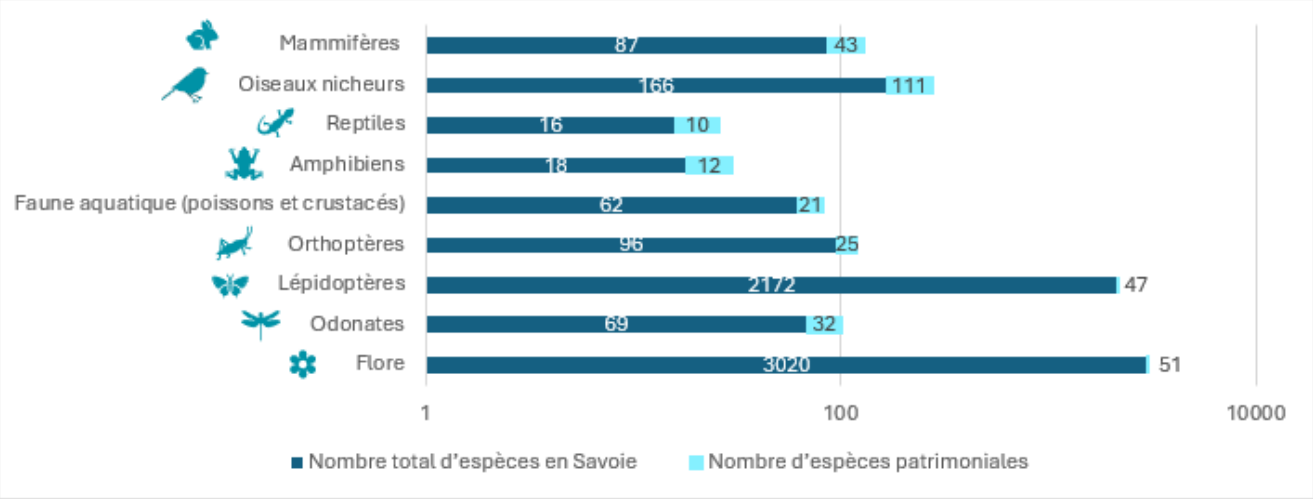

Tétras-lyre ©T. Faivre – Parc national de la Vanoise

Azuré du baguenaudier © T. Menut

Vipère aspic © Biotope

Cordulégastre bidenté © Biotope

DES MILIEUX SOUMIS AUX PRESSIONS HUMAINES

Comme sur le reste de la planète et du territoire national, les espèces et leurs habitats naturels sont soumis à des pressions liées aux activités humaines. Les principales menaces pesant sur la biodiversité du territoire sont les suivantes :

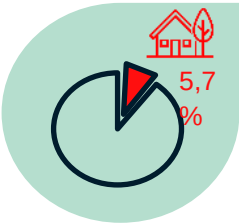

L'urbanisation et l'artificialisation des milieux

L'urbanisation est l'une des premières causes d'érosion de la biodiversité. Pour le département de la Savoie, la surface annuelle urbanisées est estimée à 179 ha/an (entre 2009 et 2020 – source CEREMA). Le bassin de Chambéry-Aix-les-Bains, la Combe de Savoie ainsi que les vallées sont les secteurs les plus concernés.

La mise en culture des sols et les pressions agricoles et sylvicoles

Le passage d'une occupation du sol naturelle à semi-naturelle vers des milieux cultivés induit une perte de surface d'habitats naturels et d'habitat d'espèces.

La déprise agricole

A l'inverse, l'abandon de pratiques agricoles entraine la disparition de certains habitats remarquables comme les pelouses sèches, en raison de la colonisation ligneuse.

Le changement climatique

Le dérèglement du climat accélère l'effondrement de la biodiversité. Il modifie les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie. Les espèces et milieux les plus menacées sont ceux liés à des conditions écologiques très spécifiques (zones humides, zones d'altitude…)

La fréquentation des sites naturels

Sur certains espaces, la fréquentation, lorsqu'elle n'est pas canalisée, peut générer un dérangement important de la faune et une dégradation des habitats naturels et de la flore.

La pollution et les espèces exotiques envahissantes

D'autres pressions comme les pollutions (industrielles, agricoles et domestiques) ainsi que le développement des espèces exotiques envahissantes constituent des menaces pour les écosystèmes savoyards.

3. L' ELABORATION DU SCHEMA, UNE DEMARCHE COCONSTRUITE

Roche Veyrand et pelouses sèches de la Fracette © CD73

IDENTIFIER LES SITES D'INTÉRET ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Pour initier la réflexion d'un futur Schéma, le Département a réalisé, en 2022, un *Etat des lieux et de diagnostic des sites naturels remarquables de Savoie*, dans l'objectif d'identifier des sites naturels à fort enjeu écologique.

En termes de méthode, cette étude s'est appuyée sur l'analyse, à l'échelle de mailles d'1 km², de plusieurs indicateurs reflétant les enjeux écologiques du département.
Les sites naturels d'intérêt écologique ont ensuite été définis en dessinant des entités écologiques cohérentes par agrégation de mailles à enjeux forts et très forts. Ainsi, un total de 120 sites d'intérêt a été identifié, sur la base des analyses de données complétées par quelques propositions à dire d'experts.

Indicateurs retenus pour identifier les sites naturels à forts enjeux écologiques

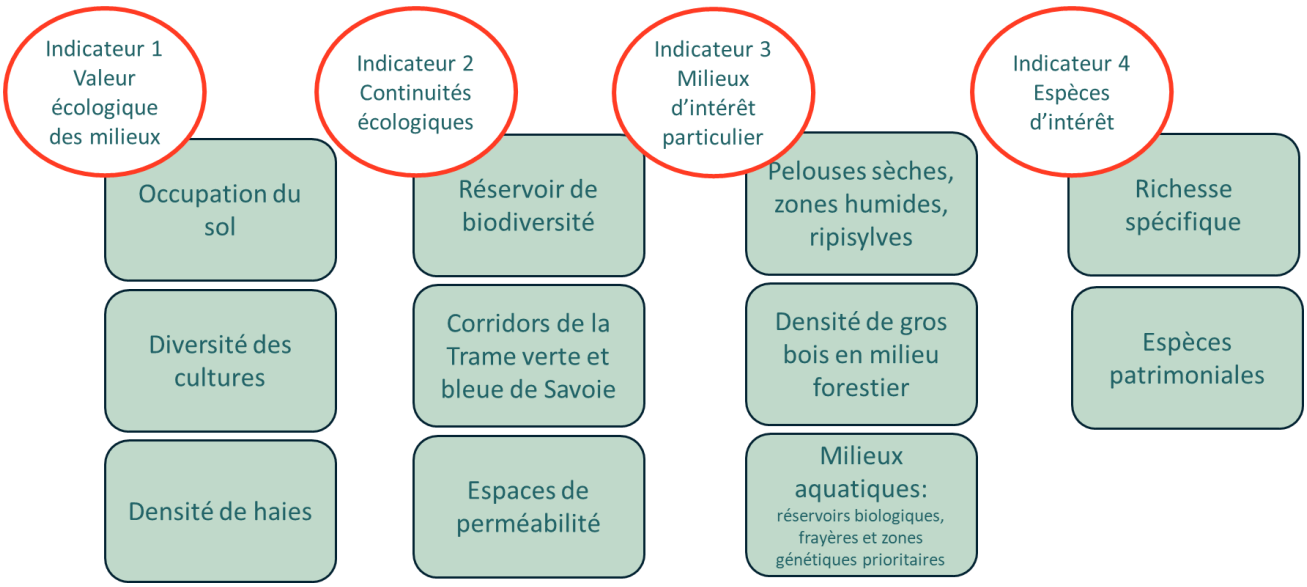

Il est à noter, que certains sites naturels à forte valeur écologique ont été écartés dès le départ de la démarche, en raison de la présence d'outils de protection et de gestion efficace; rendant peu pertinent une inscription éventuelle en Espace naturel sensible; c'est en particulier le cas de la zone cœur du Parc national de la Vanoise, des Réserves naturelles nationales et régionales ainsi que de certains sites fortement maîtrisés par le Conservatoire du Littoral ou le Conservatoire des Espaces naturels de Savoie (CEN 73).

Sites à enjeux écologiques en Savoie

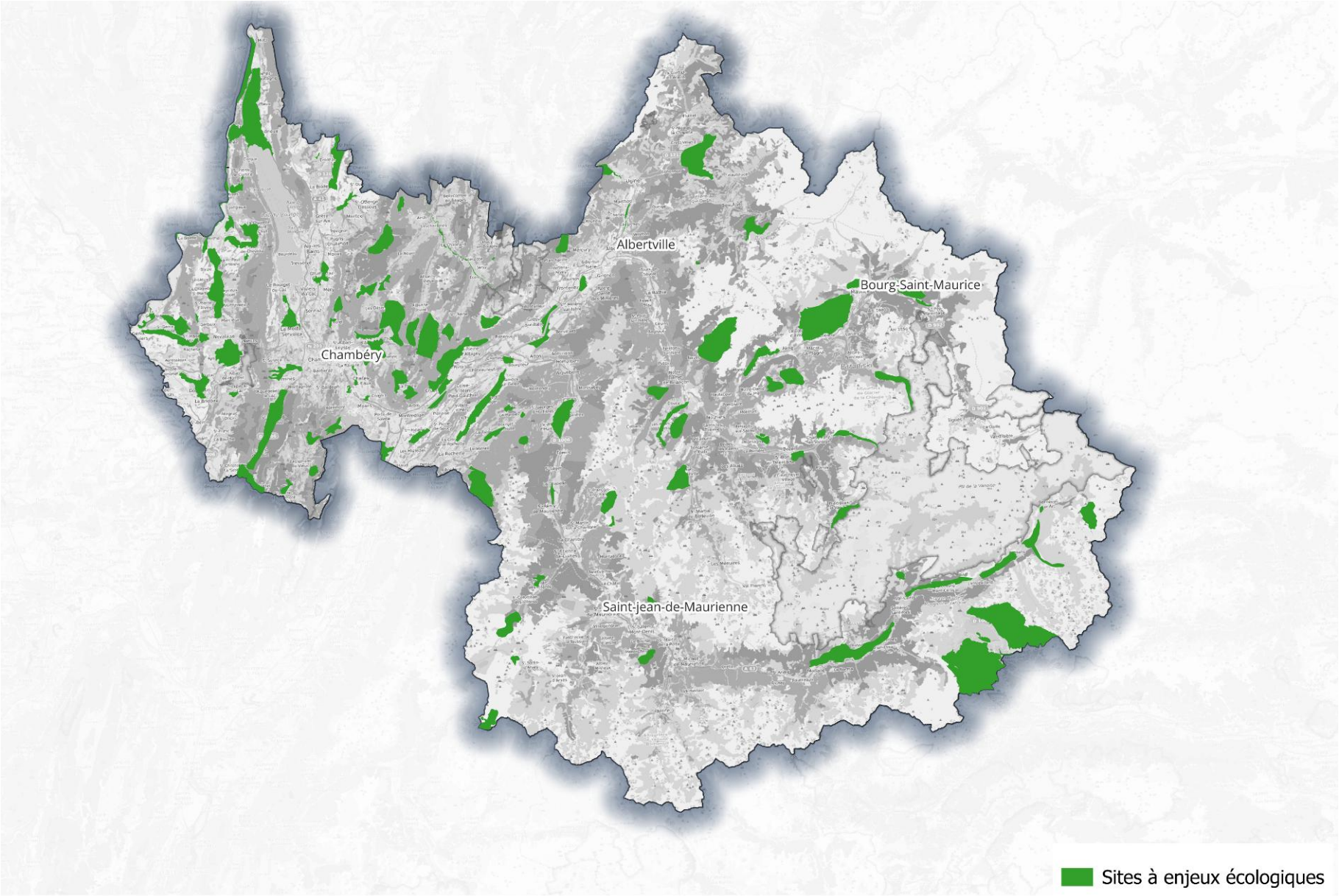

© Conseil Départemental de la Savoie - Tous droits réservés - Cartographie : Biotope, 2025-04-24T17:41:12.044

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles de Savoie a été élaboré entre 2023 et 2025, avec et pour les acteurs locaux, dans une logique de réponse aux enjeux du territoire. De ce fait, sa construction s'est appuyée sur une concertation importante avec l'ensemble des parties-prenantes, aussi bien sur le cadre d'intervention global du Département et de ses partenaires que sur le choix des sites appelés à constituer le réseau des ENS.

La démarche de concertation s'est articulée autour des étapes suivantes :

- Une première phase de concertation à l'échelle départementale, entre octobre et décembre 2023, regroupant les principaux partenaires du Département concernés par la mise en place du schéma. Cette phase avait pour objectif de travailler sur la structure et les lignes de forces stratégiques de la future politique. Elle a pris la forme de 4 ateliers d'une demi-journée, rassemblant chacun une trentaine d'acteurs. Les premières propositions issues de la concertation ont ensuite fait l'objet d'une validation de principe par les élus départementaux concernés par la démarche.

- Une deuxième phase de concertation, entre mars et avril 2024, à l'échelle des 7 grands territoires de Savoie. Rassemblant élus, représentants de la protection des milieux, et représentant agricoles et forestiers concernés par des sites ENS potentiels, cette phase avait pour objectif de travailler avec les acteurs locaux sur la liste des sites pressentis pour être inscrits au Schéma. Ce travail a pris la forme de 7 ateliers locaux d'une demi-journée organisés avec les grands groupements intercommunaux du département. Plus de 200 personnes ont pris part à ces échanges.

- A la suite de ces ateliers, la démarche de concertation territoriale s'est poursuivie par une campagne de contacts téléphoniques et de rencontres avec les communes accueillant un site ENS potentiel retenu comme pertinent durant les ateliers afin de confirmer leur intérêt pour la démarche. Cette phase s'est déroulée entre mai et juillet 2024.

- L'ensemble des agriculteurs concernés par les sites ENS potentiels encore envisagés a été contacté en janvier et février 2025 par la Chambre d'agriculture, dans le cadre d'une prestation d'accompagnement afin d'identifier leur sensibilité vis-à-vis de la mise en place d'un ENS.

- Une dernière étape de concertation s'est déroulée en mars et avril 2025 auprès des communes et des groupements intercommunaux, afin de finaliser la liste définitive des sites ENS inscrits au Schéma, d'identifier les structures intéressées par la coordination de ces sites et de calibrer les modalités techniques et financières d'intervention du Département.

- Tout au long de la démarche, des rencontres techniques ou politiques bilatérales ciblées avec les principaux partenaires du Département ont également été organisées afin de préciser des sujets stratégiques relatifs au Schéma et au choix des sites. Elles ont aussi permis de travailler à l'articulation entre les modes d'intervention des différents acteurs du territoire.

Etapes de concertation pour l'élaboration du Schéma

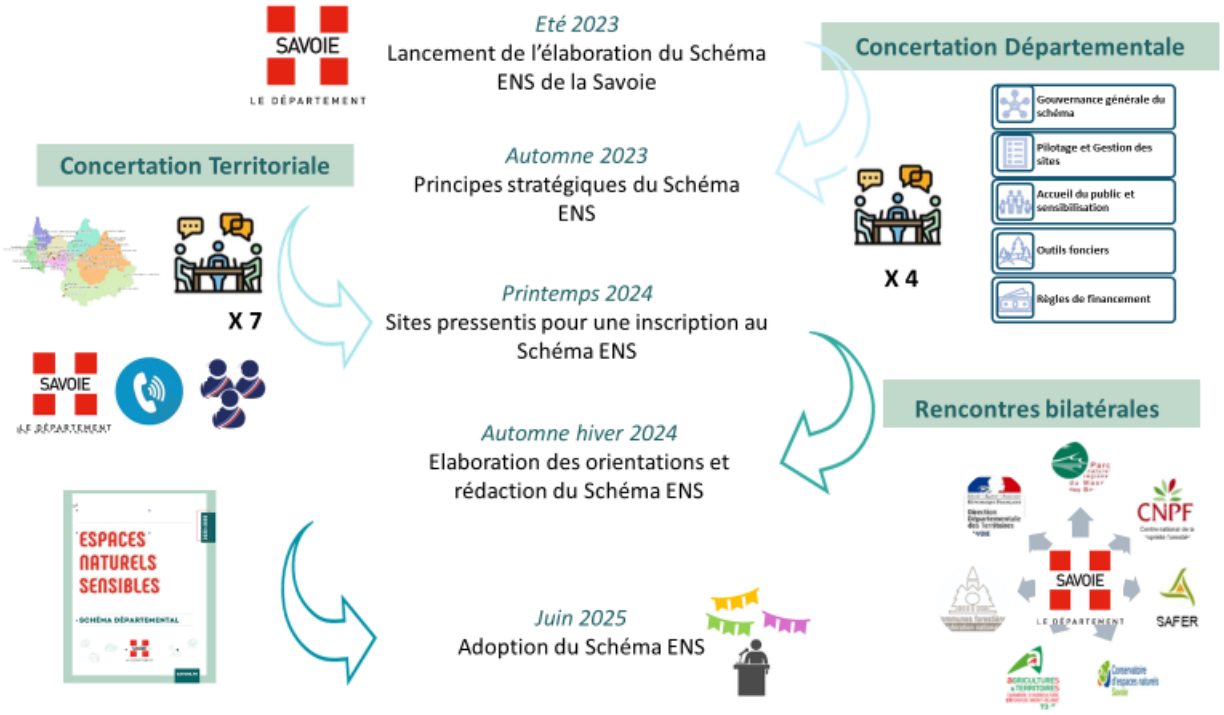

UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE

Pour accompagner l'élaboration du 1er Schéma des ENS, le Département a mis en place une gouvernance collaborative élargie, en associant, le Département, les communes, les groupements intercommunaux et les partenaires externes.

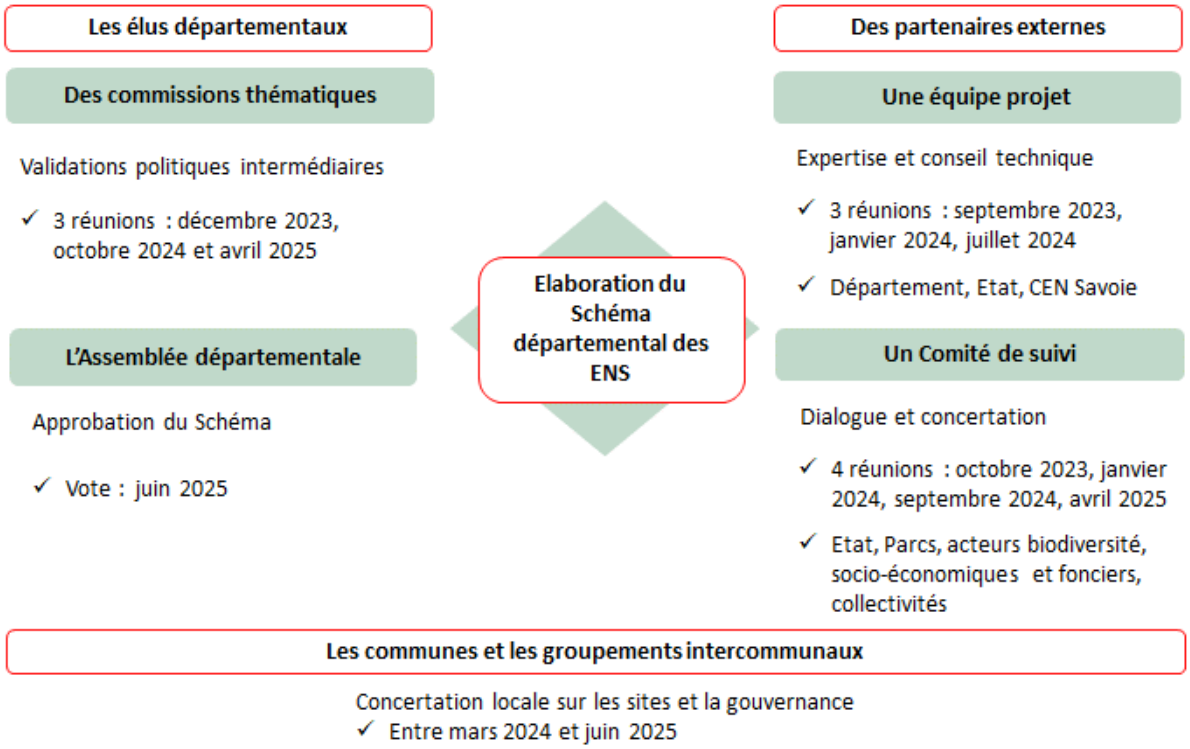

Cette co-construction s'est déroulée dans le temps en plusieurs phases, rythmée par des instances de suivi (équipe projet, comité de suivi, commission thématique).

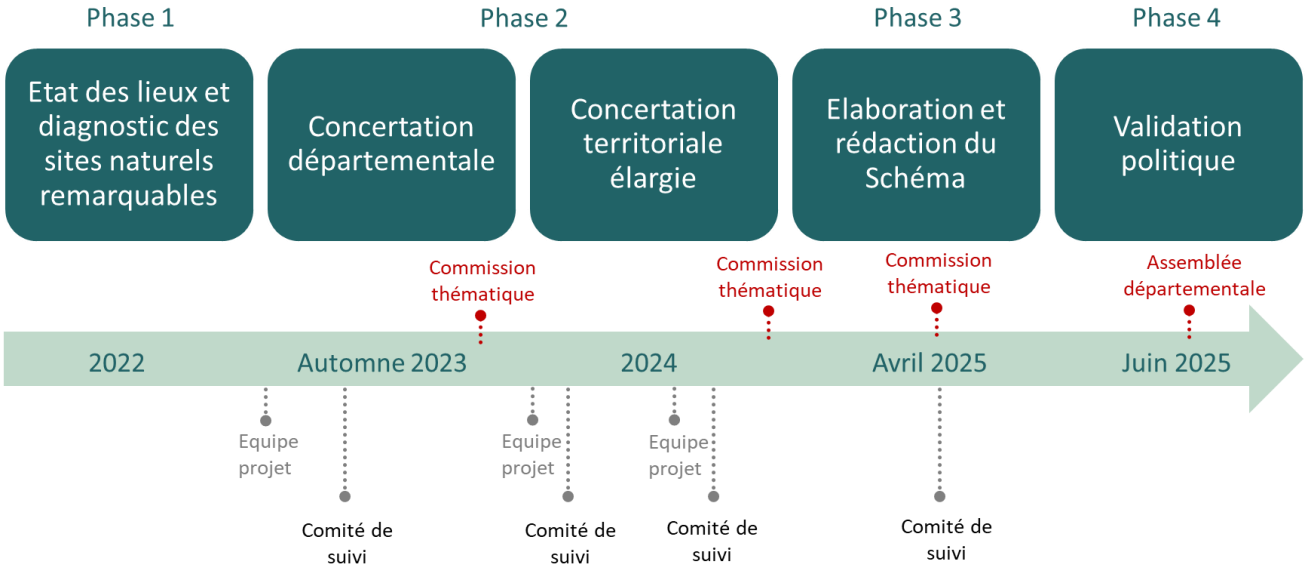

CHOISIR LES SITES À INSCRIRE AU RÉSEAU DES ENS

Pour retenir les premiers sites ENS à inscrire au Schéma, un processus de sélection « en entonnoir » s'est déroulé pendant près de 12 mois. Au-delà des enjeux écologiques, plusieurs critères ont été considérés comme essentiels afin d'asseoir durablement la démarche au sein des territoires :

- La pertinence de l'outil au regard des enjeux des sites
- Une volonté locale exprimée par les communes
- L'absence de blocages agricoles
- L'absence de projet de protection forte sur les sites considérés, afin de ne pas apporter de confusion entre l'outil ENS et les autres outils de protection de la nature.

Ainsi, **25 sites** sont ressortis du processus de sélection.

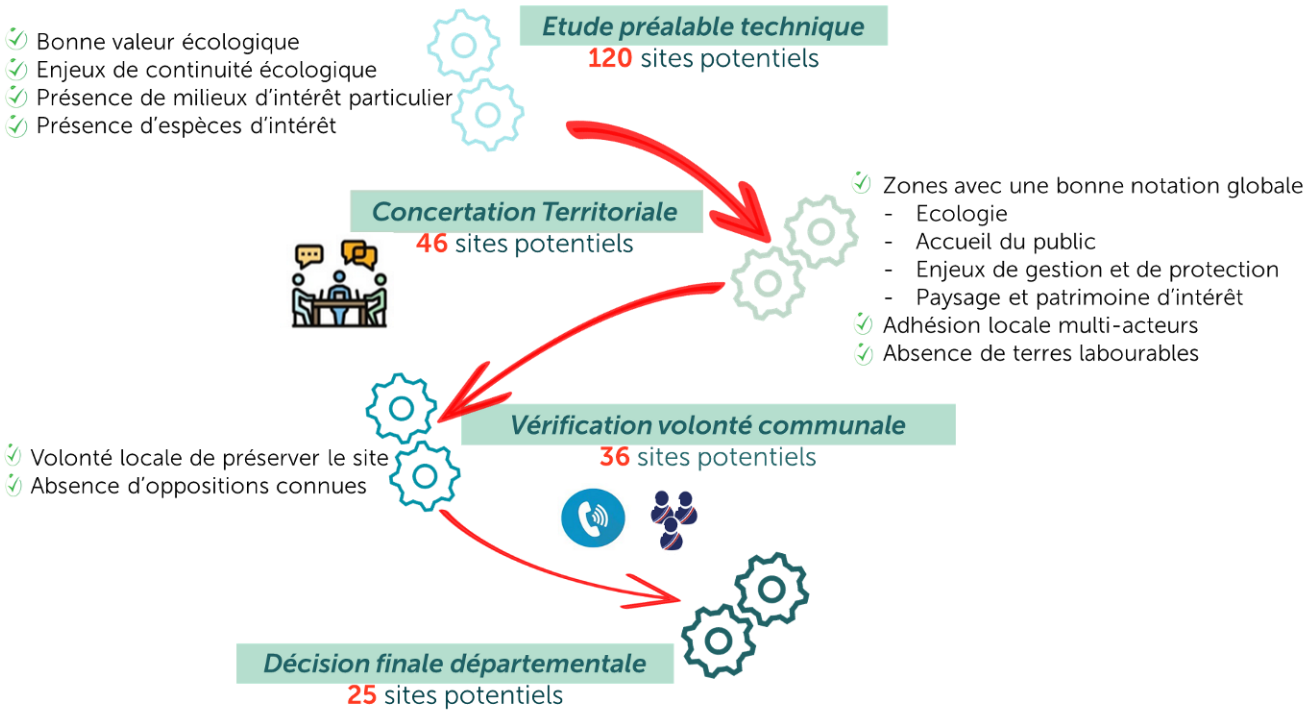

4. LES SITES NATURELS

Zones humides du Petit St Bernard © CD73

LES SITES EN EMERGENCE ET LES SITES POTENTIELS

Le Schéma départemental des ENS est composé de :

- **17 sites ENS en émergence** : ils correspondent à des ENS potentiels pour lesquels le processus de sélection s'est achevé positivement, c'est à dire que :
  - le souhait de rentrer dans le réseau des ENS, par le biais d'une labellisation, est partagé les acteurs locaux, en particulier les élus des communes concernées ;
  - il n'y a pas d'opposition locale.

Ces sites sont inscrits au futur réseau des ENS de Savoie, avec l'objectif d'aboutir à une labellisation avant la fin du 1er Schéma. Ils sont éligibles aux subventions départementales.

- **8 sites ENS potentiels :** ils correspondent à des sites où l'avis des communes et des groupements intercommunaux est favorable mais où le principe d'une labellisation fait encore l'objet de réticences ou de questionnements au niveau local. Sur ces sites, le processus de concertation, en particulier avec les exploitants agricoles, doit se poursuivre avant d'envisager une inscription au Schéma. Le Département et ses partenaires poursuivent les échanges autour de ces sites pour statuer avant la fin du Schéma.

Ces sites ne sont pas inscrits au futur réseau des ENS de Savoie pour le moment, et de fait, ne bénéficient pas de subventions départementales.

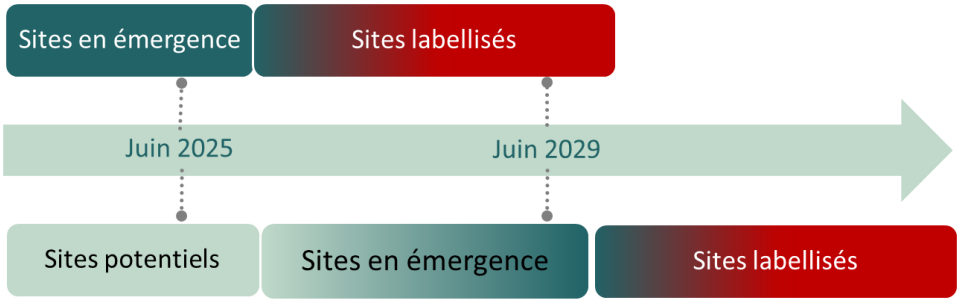

Lac noir © CD73

LES SITES EN ÉMERGENCE

Ces **sites sont inscrits au futur réseau des ENS de Savoie**, avec l'objectif d'aboutir à une labellisation avant la fin du Schéma.

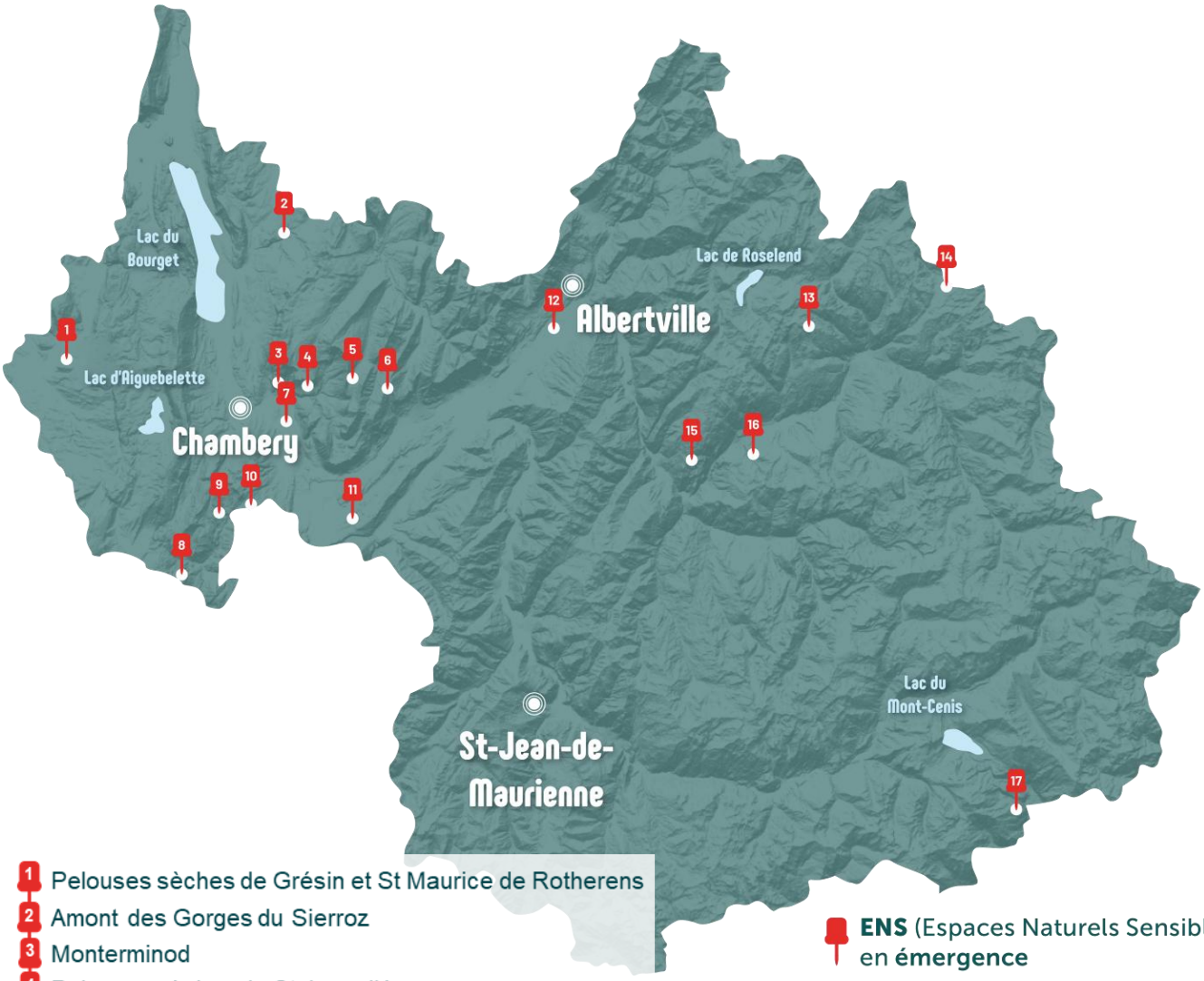

1. Pelouses sèches de Grésin et St Maurice de Rotherens
2. Amont des Gorges du Sierroz
3. Monterminod
4. Pelouses sèches de St Jean d'Arvey
5. Zones humides du Col des Près
6. Pelouses sèches de Routhennes
7. Marais des Chassettes
8. Pelouses sèches de la Fracette
9. Granges de Joigny
10. Zones humides et pelouses sèches des Gargarottes
11. Lac Sainte-Hélène
12. Forêt alluviale de Tournon
13. Les 5 lacs
14. Petit St-Bernard
15. Tourbière de Hautecour
16. Bois des Allemands et Combe du Nant Thiéret
17. Mont-Cenis et Vallon de Savine

ENS (Espaces Naturels Sensibles) en **émergence**

LES SITES POTENTIELS

Ces sites ne sont pas inscrits au futur réseau des ENS de Savoie pour le moment, et de fait, ne bénéficient pas de subventions départementales.

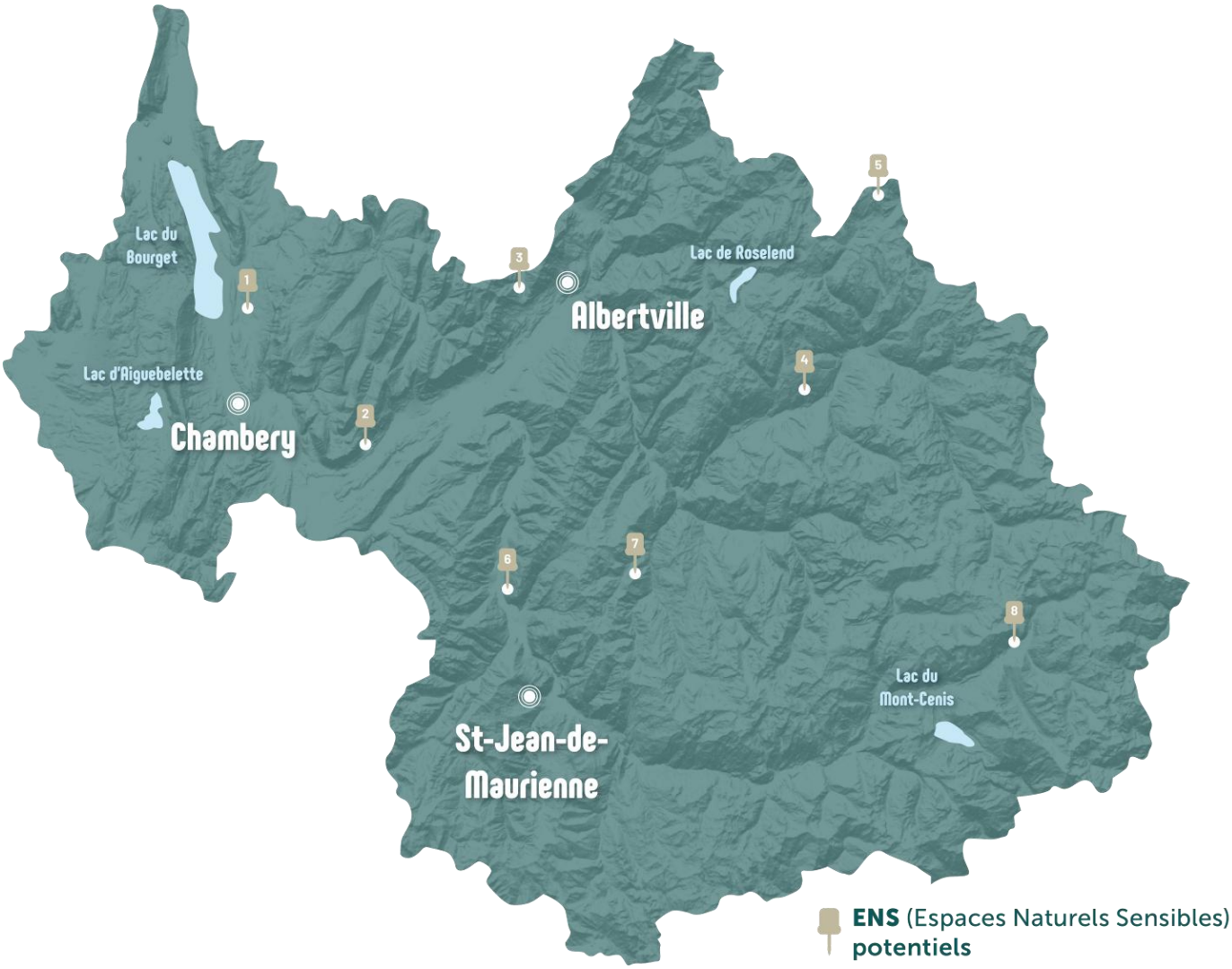

1. Marais des Bauches, des Saveux et prairies des Potis
2. Forêt du Gargot
3. Vallon de Tamié
4. Dôme de Vaugelaz
5. Cône glaciaire des Lanchettes
6. Plaine de l'Arc sous la Chapelle
7. Pelouses sèches de St Jean de Belleville et vallon du Nant Brun
8. Prairies et ripisylves de Bessans

5. CADRE DE DECLINAISON DU SCHEMA

Chamois © S. Melé – Parc national de la Vanoise

GOUVERNANCE GÉNÉRALE ET PILOTAGE DU SCHÉMA

Le Département de la Savoie pilote et coordonne le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles. Il en assure le suivi puis l'évaluation à l'issue des cinq années de mise en œuvre.

Il veille à la bonne déclinaison de cette politique sur le territoire et assure une cohérence d'ensemble, au-delà des spécificités locales propres à chaque site ENS.

Il s'engage à :

- Apporter un appui technique et un accompagnement aux structures coordinatrices ;
- Apporter des financements pour la coordination des sites ENS et la mise en place d'actions transversales ou d'actions de connaissance, de préservation, de restauration ou de valorisation ;
- Mettre à disposition des acteurs des outils techniques, administratifs ou de communication ;
- Assurer un lien entre les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Schéma.

MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE SUR CHAQUE SITE ENS

Chaque site inscrit au réseau départemental est doté d'une gouvernance propre dont la composition est définie au niveau local, sur la base d'un socle commun, proposé par le Département. Cette gouvernance se traduit notamment par l'organisation régulière de Comités de sites pour chaque ENS du territoire.

Le pilotage, l'animation et le portage de chaque site est assurée par une structure coordinatrice. Celle-ci s'engage, en conventionnant avec le Département, à faire vivre la gouvernance locale et à impulser les actions propres à chaque site.

Structure coordinatrice : qui ?

- Toute collectivité, avec une priorité aux Parcs
- S'il faut choisir, la décision tiendra compte des compétences et expertises
- Le Département peut être coordinateur
- Si aucune collectivité n'est volontaire : coordination possible par d'autres acteurs ou par le Département

Son rôle

- Pilotage administratif et financier
- Mise en place d'une gouvernance : comité de site, groupes de travail…
- Coordination des actions du gestionnaire

Si besoin, cette structure peut être appuyée par un ou des gestionnaires spécialisés, chargés de la mise en œuvre des actions opérationnelles, en fonction de leurs compétences, de leur implication historique sur le site et de leur légitimité.

Gestionnaire : qui?

- Le coordinateur peut être gestionnaire
- Toute structure, en fonction de son expertise
- Il peut y avoir plusieurs co-gestionnaires, en fonction de leurs compétences complémentaires

Son rôle

- Met en œuvre les actions prévues à la feuille de route / au plan de gestion (travaux d'entretien, de restauration, suivis scientifiques, valorisation, concertation et partenariats…)

Schéma de gouvernance du Schéma 2025-2029

PROCÉDURE DE LABELLISATION DES SITES

Les sites inscrits au Schéma ne font pas l'objet d'une labellisation immédiate après le vote de celui-ci. Ils entrent dans une phase dite « d'émergence », qui doit permettre de constituer la gouvernance locale, arrêter le périmètre précis du site, initier une feuille de route partagée et lancer les premières actions concrètes.

Etapes de labellisation du site en émergence au site labellisé

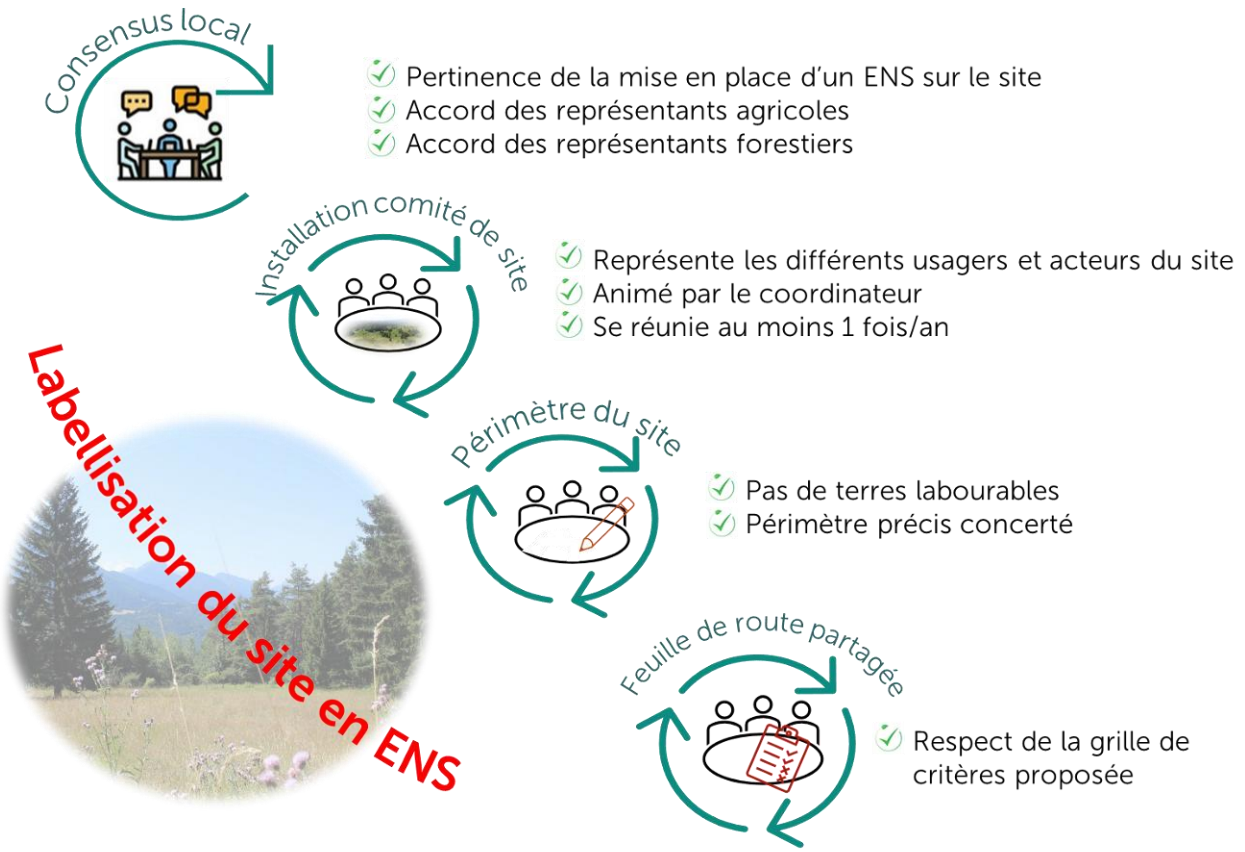

A l'issue de cette phase, le site peut être labellisé, sur la base d'une grille de critères précisée dans l'arbre de décision ci-après, après avis des instances du Schéma.

Grille de critères du site naturel au site labellisé

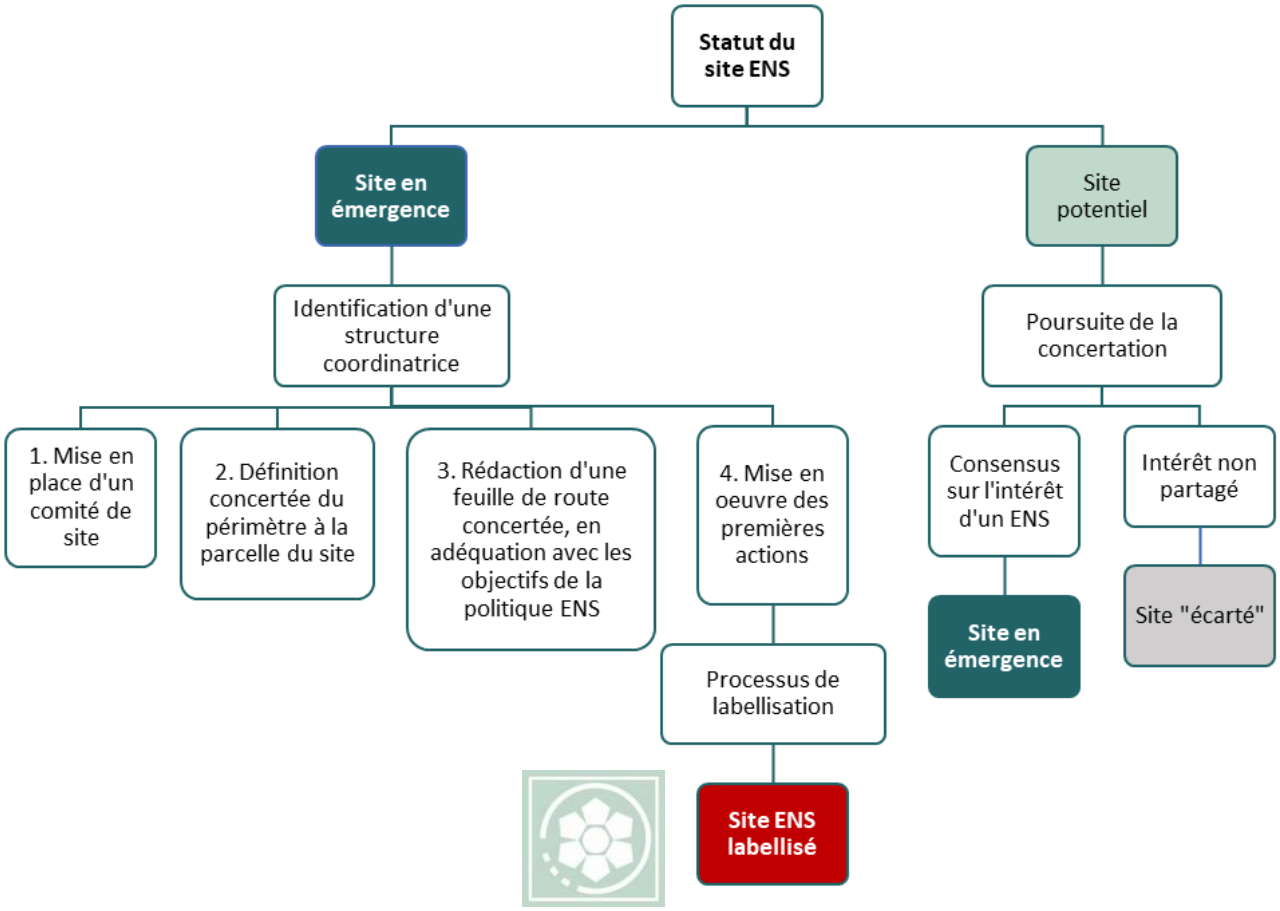

GESTION DES SITES

A terme, il est prévu que chaque site ENS labellisé soit doté d'un plan de gestion concerté. Celui-ci a pour vocation d'établir, sur la base d'un diagnostic, des orientations de long terme, des objectifs opérationnels et des actions associées, dans quatre domaines principaux.

Son élaboration devra être concertée et permettra d'assurer la pertinence des interventions de gestion, expliquer aux acteurs locaux les choix de gestion, communiquer et évaluer l'efficacité des actions menées.

Axes des plans de gestion

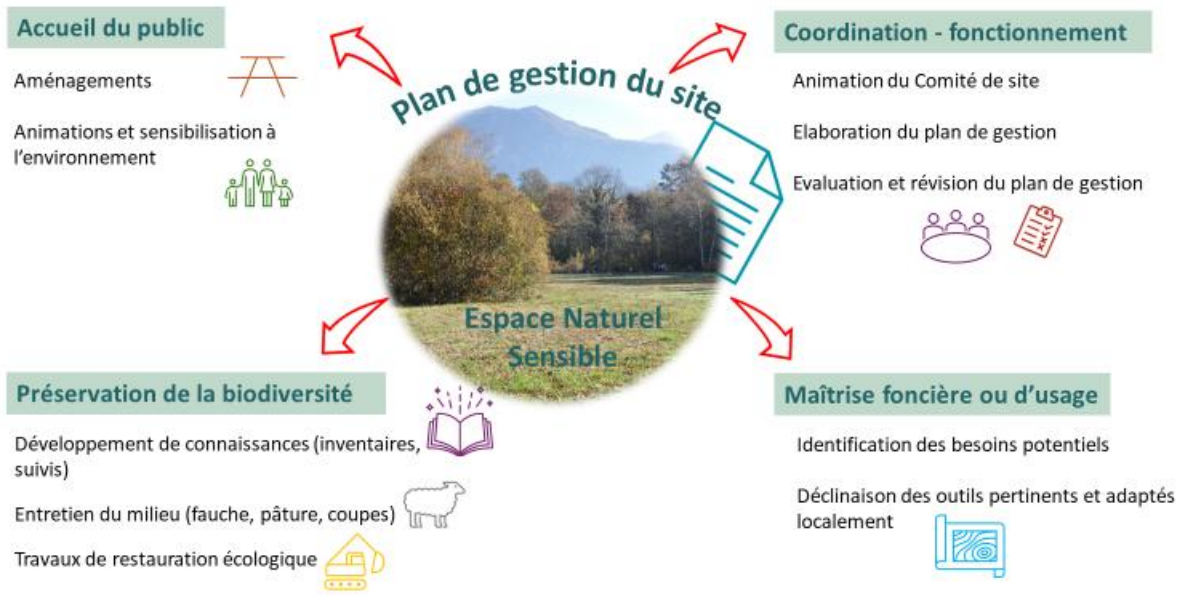

BUDGET ET RÉGLEMENT FINANCIER

Le financement du Schéma départemental des ENS est assuré par la mobilisation de la part départementale de la Taxe d'aménagement.

Ces fonds sont notamment dédiés :

- Au portage d'actions transversales par le Département
- Au pilotage et à la gestion des sites ENS par le Département
- Au subventionnement des structures en charge des ENS sur le territoire pour la coordination des sites et la réalisation des actions.

Les modalités précises de financement des partenaires sont décrites dans un règlement d'intervention financière adopté par l'Assemblée départementale, dans le cadre des moyens annuels inscrits au budget départemental pour la politique ENS.

6. AXES STRATEGIQUES DU SCHEMA

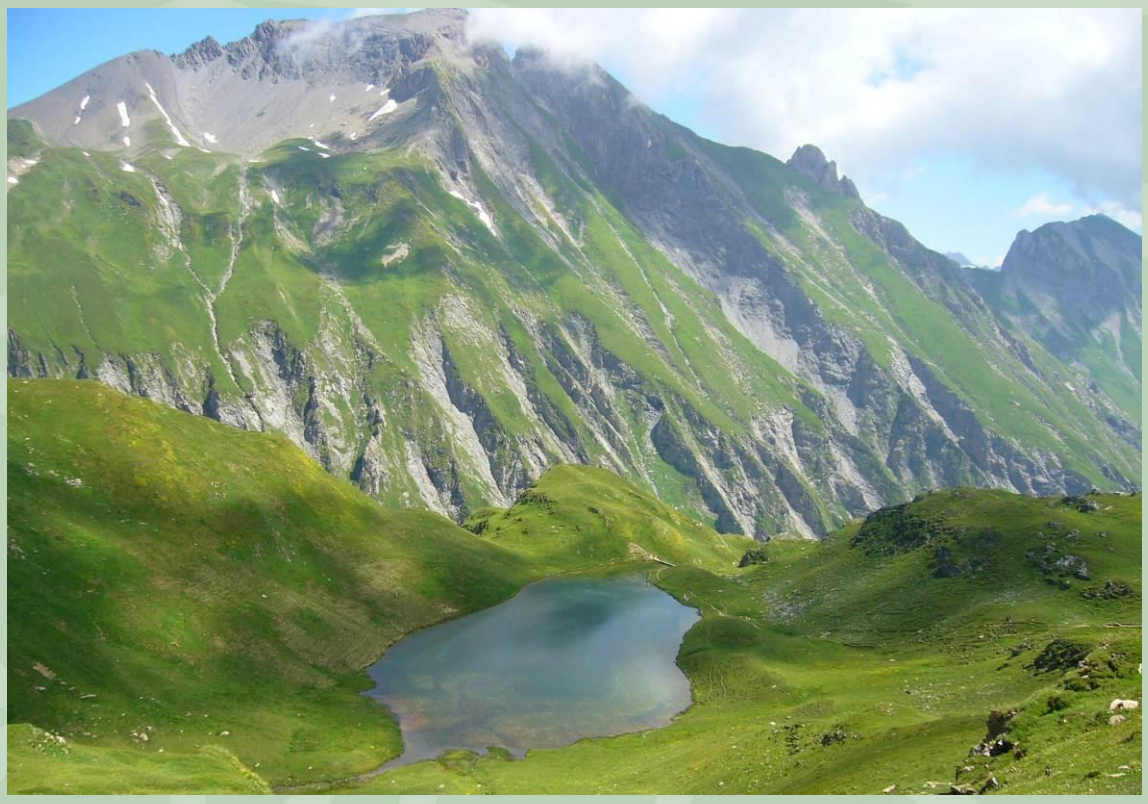

Lacs de Forclaz © CD73

La politique ENS de la Savoie se traduit sous la forme d'un plan d'action articulé autour de 5 objectifs stratégiques et 8 objectifs opérationnels.

	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels		Actions
OBJECTIF CŒUR DE SITE	SITES Créer, préserver et gérer un réseau de sites ENS	Labelliser un réseau de sites ENS	1	Labelliser les sites en émergence
			2	Poursuivre la concertation autour des sites potentiels
			3	Etudier l'inclusion de nouveaux sites dans le réseau
		Gérer les sites ENS	4	Elaborer les plans de gestion pour les sites ENS labellisés
			5	Mettre en œuvre les orientations de gestion pour chaque site pour préserver les milieux naturels et accueillir le public
OBJECTIFS THEMATIQUES	CONNAISSANCE Renforcer la connaissance des espèces, des milieux et de leur fonctionnement	Développer la connaissance sur les enjeux écologiques et naturalistes prioritaires	6	Elaborer une stratégie de connaissance concertée : études, inventaires et suivis écologiques
			7	Adapter et mobiliser les outils techniques et financiers disponibles
	FONCIER Agir sur le foncier pour préserver les ENS et concilier les usages	Développer les démarches foncières coordonnées entre acteurs	8	Elaborer une stratégie foncière concertée de la veille à l'action foncière
			9	Adapter et mobiliser les outils de maîtrise foncière et d'usage sur les sites ENS
	SENSIBILISATION Faire des ENS des espaces privilégiés pour la découverte de la nature par tous les publics	Bâtir une communication adaptée à un accueil raisonné	10	Elaborer une stratégie de communication concertée (valorisation et accueil)
			11	Elaborer et mobiliser les outils de communication à destination des partenaires : coordinateurs, gestionnaires, acteurs du tourisme…
		Permettre la découverte des ENS par tous les publics	12	Développer l'offre d'accueil, de découverte et de sensibilisation des ENS
			13	Développer des outils pédagogiques communs pour sensibiliser au sein des ENS
			14	Etudier les pistes d'actions pour toucher des publics nouveaux : très jeunes enfants, public en situation de précarité…
OBJECTIF TRANSVERSAL	PILOTAGE Animer la politique ENS et favoriser sa cohérence avec les autres politiques publiques	Piloter le Schéma grâce à des outils efficaces	15	Animer les instances de suivi du schéma
			16	Développer les outils de suivi de site ENS
			17	Assurer le suivi du Schéma et conduire son évaluation
		Développer les synergies avec les politiques publiques sur les espaces naturels et l'accueil du public	18	Assurer la cohérence interne avec les autres politiques départementales
			19	Assurer la cohérence externe entre la politique ENS et les autres politiques de préservation de la biodiversité

Document réalisé par le Département de la Savoie et les prestataires :

GARDONS LE CONTACT

SAVOIE MAG

Un magazine gratuit tous les deux mois dans votre boîte aux lettres pour ne rien rater de l'information départementale.

SAVOIE.FR

Un site internet pour suivre l'actualité du Département et trouver des réponses à vos questions concernant les compétences et services de la collectivité.

RÉSEAUX SOCIAUX

@SavoieDepartement

@savoieledepartement

@Département de la Savoie

VOS ÉLUS

38 conseillers départementaux sont à votre écoute.

Pour connaître les élus de votre canton, rendez-vous sur **savoie.fr**

N'hésitez pas à les contacter :

Hôtel du Département,
CS31802
73018 Chambéry Cedex

prenom.nom@savoie.fr

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

04 79 96 73 73

© atelier-confituremaison.com/Département de la Savoie | Janvier 2025